



EXTRAIT D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 9 JUILLET 2019

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

ATTENDU la proposition du gouvernement du 3 juin 2019 et la proposition d'entente concernant le concernant l'ensemble des *Tarifs des honoraires et débours reliés au régime d'aide juridique* présentée par le Barreau du Québec le 26 juin 2019 (ci-après, le « **Tarif** ») ;

CONSIDÉRANT que les membres du Jeune Barreau de Québec sont membres du Barreau du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec a pour mission d'assurer la protection du public ;

CONSIDÉRANT que le Jeune Barreau de Québec souhaite permettre à ses membres de pratiquer dans des conditions saines et valorisantes ;

CONSIDÉRANT que la proposition du 26 juin 2019 ne prévoit pas une refonte du système actuellement en vigueur qui permettrait de reconnaître véritablement le travail des avocats acceptant des mandats de l'aide juridique ;

CONSIDÉRANT que la proposition d'entente présentée le 26 juin 2019 ne prévoit pas une véritable augmentation des tarifs et que certaines indexations prévues ne suivent pas minimalement l'augmentation du coût de la vie des dernières années ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une révision en profondeur du Tarif ;

IL EST PROPOSÉ par Me David Chapdelaine Miller et **APPUYÉ** par Félix Brassard Gélinas :

IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, **DE NE PAS APPUYER** la proposition du 26 juin 2019 du Conseil d'administration du Barreau du Québec concernant le Tarif ;

IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, **D'ASSURER** au Barreau du Québec que le Jeune Barreau de Québec est disponible et disposé à participer à la recherche d'une solution qui saura répondre aux attentes des jeunes avocats concernant le Tarif, notamment en demandant 1) une indexation du Tarif conforme à l'augmentation du coût de la vie ainsi qu'une augmentation du Tarif ; et 2) une refonte du Tarif permettant de couvrir certains actes non couverts actuellement ;



IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, **DE TRANSMETTRE** au Barreau du Québec une lettre détaillant la position adoptée par le Jeune Barreau de Québec.

QUÉBEC, le 9 juillet 2019

**David Chapdelaine-Miller, président
Jeune Barreau de Québec**

**Camille Guay-Bilodeau, secrétaire
Jeune Barreau de Québec**